



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**RAPPORT INFORMATIF SUR LE PROJET ' POLLICONNECT ' DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE COOPERATION TRANSNATIONALE INTERREG EUROPE
DU NORD-OUEST**

(N°2024-602)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1 ;

Vu le Code de l'environnement et, notamment, son article L.110-1;

Vu la loi n°2010-788 du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) et notamment son article 254 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-282 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Défi Biodiv'62, un plan d'actions pour la biodiversité ordinaire et extraordinaire du département » ;
Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°17 du Conseil Général en date du 16/12/2013 « Acte 2 de l'Agenda 21 Départemental » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Après en avoir informé la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

INFORME l'Assemblée :

Article unique :

Sur le projet « PolliConnect » dans le cadre du programme de coopération transnationale Interreg Europe du Nord-Ouest, tel qu'exposé au rapport et document joints à la présente délibération.

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service préservation des ressources et du climat

RAPPORT N°51

Territoire(s): Calaisis

Canton(s): Tous les cantons du territoire

EPCI(s): Tous les EPCI du territoire

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT INFORMATIF SUR LE PROJET ' POLLICONNECT ' DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPERATION TRANSNATIONALE INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST

I- Contexte

Le programme Interreg Europe du Nord-Ouest est un programme de coopération transnationale qui couvre l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'ouest de l'Allemagne et la moitié nord de la France.

Doté d'un budget initial de 310M€ pour la période 2021-2027, le programme finance, via des appels à projets, des projets s'inscrivant parmi cinq priorités dont l'une consacrée à la résilience climatique et environnementale intelligente.

C'est dans le cadre de cette priorité du programme qu'est développé le projet PolliConnect, qui vise à lutter contre le déclin des pollinisateurs et à améliorer leur diversité par la mise en œuvre et le monitoring de nouvelles méthodes de gestion des espaces qui contribueront à une meilleure continuité écologique des territoires. Le constat initial porte sur le fait que l'Europe du Nord-Ouest subit un important déclin des populations de pollinisateurs. Or, ces organismes sont essentiels à la reproduction des plantes, cultivées et sauvages, assurant à la fois une sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité. Plus de 80 % des espèces de plantes dépendent des insectes pollinisateurs.

Afin de répondre à cet enjeu environnemental majeur, un partenariat solide s'est constitué, associant des autorités publiques, des organismes de recherche, des agences sectorielles, des associations environnementales et une entreprise de développement local. Les 14 partenaires du projet dépendent de 6 pays de la zone Europe du Nord-Ouest :

- Belgique : VLM, Université de Gand, Bruxelles environnement, Province de Flandre occidentale ;

- France : Département du Pas-de-Calais, EFREI (Ecole française de radioélectricité, d'électronique et d'informatique), Planète Légumes, fleurs et plantes ;

- Pays-Bas : Ville de Middelburg, Province de Frise, Naturalis ;

- Allemagne : Inova, Ville de Brême ;

- Irlande : Ballydoura Development ;

- Suisse : FIBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique).

VLM (Vlaams Land Maatschappij), agence flamande de gestion foncière et de développement rural est le chef de file du projet, associé à la Province de Flandre occidentale (Provincie West-Vlaanderen) et l'Université de Gand.

II- Le projet PolliConnect

Afin de favoriser les conditions d'essor des pollinisateurs (objectif : + 20% sur les sites étudiés), le projet prévoit le développement de corridors écologiques pour améliorer la connectivité entre les habitats naturels et faciliter les déplacements des populations de pollinisateurs sauvages ainsi que le développement de nouvelles méthodes de gestion plus adaptées pour ces espèces.

Le projet s'articule autour de 3 modules :

1. Le développement de nouvelles méthodes de gestion sur différents terrains d'expérimentation ; ces nouvelles méthodes ont été développées par l'Université de Gand.
2. Le suivi écologique des sites : pour mesurer l'efficacité de ces techniques, un suivi de la faune et la flore sera réalisé à l'aide de méthodes standards (filet) et de nouvelles technologies (intelligence artificielle, ADN environnemental).
3. Le volet « pédagogie et communication » qui développera des actions de sensibilisation à destination des collégiens et du grand public et de formations auprès des Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) des collèges, des associations et du monde agricole.

III- Implication du Département

Pour cette expérimentation, le Département propose d'inscrire deux types de sites déjà identifiés dans la délibération Défi Biodiv'62 et dont il aurait la gestion sur le territoire du Calaisis pour favoriser une logique de continuité écologique :

- Les accotements/délaissés routiers : des corridors écologiques importants qui permettent de faire le lien entre les différents milieux. 2 tronçons ont été aiguillés sur la RD215 au nord de Licques, l'un en lisière de forêt domaniale de Guînes et un autre en bordure de champs.
- L'emprise foncière de 2 collèges, en complémentarité avec l'expérimentation « création 62 » à savoir le collège Jean Rostand à Licques et le collège de l'Europe à Ardres.

Ce projet mobiliserait la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis, la Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement, la Mission Coopération Européenne et Internationale et la Direction de l'Education et des Collèges consolidant le travail en transversalité déjà engagé sur les enjeux environnementaux.

Pour chacun des milieux, l'objectif est, à l'issue de diagnostics initiaux relatifs au recensement des pollinisateurs, de :

- mettre en œuvre de nouvelles méthodes de gestion de ces sites, comme le fauchage en sinus, destinées à étendre la période de floraison des vivaces ainsi qu'à créer de nouvelles zones refuges pour les insectes pollinisateurs
- suivre l'évolution des populations de pollinisateurs via des observations et des mesures
- réaliser des aménagements sur l'emprise foncière des collèges en faveur des pollinisateurs par le biais de plantations de haies, d'arbres, de prairies fleuries, la création de mares, de talus...

Les enseignements de ces expérimentations permettraient d'établir des plans de formation à destination des agents d'entretien de ces espaces et de former les agents départementaux à ces nouvelles techniques.

Un programme d'animation et de sensibilisation aux bienfaits des pollinisateurs est par ailleurs envisagé, à destination des collégiens et du grand public (la « saison des pollinisateurs », intervention auprès des ATTEE, chantiers participatifs, ...).

Ce projet s'inscrit en cohérence avec la délibération d'application « défi biodiv'62 » et dans les ambitions 4, 7 et 14 du Pacte des solidarités territoriales ainsi que dans l'ambition 8 du Pacte des réussites citoyennes.

- Ambition 4 : « Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers » visant à « assurer une meilleure maîtrise de l'énergie, une moindre mobilisation du foncier et préserver la biodiversité ».
- Ambition 7 : « Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) » identifiant « la lutte contre l'effondrement de la biodiversité » comme « un axe majeur de mobilisation ».
- Ambition 14 : « Développer l'ouverture du Département et de ses territoires vers l'Europe et l'international » visant la mobilisation des « coopérations et partenariats internationaux du Département au bénéfice de ses politiques publiques et des projets du territoire ».
- Ambition 8 : « Agir en citoyens du monde » visant à « éveiller les consciences aux enjeux climatiques » et identifiant les collèges comme des « lieux de vie et d'apprentissage » et des « pépinières » de projets environnementaux et citoyens innovants ».

IV- Innovation et culture de la recette

Le budget total du projet, pour les 14 partenaires et pour 4 ans et demi, s'élève à 7 079 479,95 €, dont un co-financement FEDER par le programme Interreg Europe du Nord-Ouest de 4 119 842,65 €.

Candidater puis être retenu sur ce programme offrirait au Département l'opportunité de poursuivre la mise en œuvre de ses engagements sur les pollinisateurs (cf délibération biodiversité) en bénéficiant d'une expertise spécifique apportée par des partenaires dans des domaines que nous ne maîtrisons pas (inventaire caméra, détermination des espèces en IA, ...).

Par ailleurs l'ensemble des engagements départementaux feraient alors l'objet d'une prise en charge financière à hauteur de 60 % de l'ensemble des dépenses éligibles, y compris celles liées à la mobilisation de la masse salariale.

Ce rapport a été présenté pour information à la 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY